(4)

16°. Penfion de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle fource dérive-t-elle ? com-

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

Ou des fommes affignées & payées

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église? . . .

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds? . .

Ou d'autres capitaux quel conques? .

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Redon a reliably

Sur la Lension.

A la Lension de ma Regence est fixe en Argent rutre la jouissance de la Vigne i devant indiquée, à L'10 . Le Mois pour les Ging v. 30- pour toutes Choses, loignteou ce fait L'holo, qui ma vont payé; Les deux tiers par la Caipe Commune & lautre tier par cellede L'Hopital, Le Bois en entier par cette d'ernière.

A la l'ension de ma Regence n'est attaché point de diam cence fonciere, ni de droits feodeaux,

Lar la Commune Soit Municipalité de la Tour. Repondu ey dessus, etitule Pension. Les biens d'église ny intrespour rien.

Les bores de famille ny out point Contribue. De biens fonds, Seulement mest il revenus que praide à la Bension du Légent, seux la sitoyenne Henchoz, a sait un Don des Capital de 2000. Et seu la siteyen l'alle dent Mini Panchaud cellei de 2800. Tant pracquerer la Vigne de s indequée articles des Socaup, N. 13. que la contigué jouient le 1. Régent, qui est aussi allachée à ce Postent

Le Soussigne prend Respectueusement la libe D'observer à ves Supperients aux quels la présente possera. deurs yeur, qu'il est à peu de chose plès, dénué des bien de la fortune, Ceppendant comme il à dit, charge de trois Enford de sa femme & his ensemble fing Personnes de la da Lension est très insuffisente pro letevenirs a leurs urgent besoins pendant les Cong mois qu'il desser cette Regence, qui prend tout son tems, ne lui permet pour y supleer en ce vouent a dantre Travail. Myrie de prendre en Consideration da Position almeillorer von Sort.

Saluts & Lespects La Tour de Payly 12. Mars 1799. = Gabriel e Marmillod (1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. I om de l'endroit où est située l'é
 - a. Est ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appar-
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence
 - d. Diftrict
 - c. Canton
- 2. Eloignement des maifons appartes nantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Reponses Sur

1. L'ecole est située à la Chiesar.

a. Cest un village.

b. Ce n'est pas une Commune, mais il en forme une avec Saint Legier.

c. De la Paroifie de Blonay, et de l'Agence De J. Legier.

L'éloignement des maisons dependantes. De cette école est de cinq minutes jusqu'à une heure.

La circonférence du premier quart d'heure soit de l'Légier contient soixante maisons celle du second soit de la Chiesar, quarante huit, celle du troisième soit d'Hauteville buit maisons .

3. St Logier, la Chiesaz, et les formes qui sont au nombre de vingt-cinq, étant impos-sible de les nommer ici.

forme la plus près di minutes, et la plus c'loignée une heure.

b. Hy en a vingt trois de la Chiesar, et

quatorre De S. Legier.

	(2) Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?	Elles sont éloignées de vingt minutes, et une heure.
	a.	Coller de Sercier, les Chevallegres, Verey
	a. Leurs noms.	De la Chiesar à Tercier il y a vinet g
ì	b. Leurs distances réciproques.	De la Chiesar à Tercier il y a vinet minutes, aux Chevalleyres autant, à Seve il y a une heure, et à la Tour autant.
	I L	
	INSTRUCTION,	A mite les lettres encler articuler line
	5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?	A connoitre les lettres, épèler, articuler, lire réciter et à prier Dieu.
	6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & 6.° combien dure-t-elle?	On ne tient l'école que pendant quatre moi en hiver, et su durée est de deux heures
	7°. Livres élémentaires, lesquels sont en 7.0 usage?	et le Testament.
	8°. Préceptes & réglemens, comment 8.°. font-ils observés?	huit heures le matin, et à une heure apris sa durie est de quatre heures par jour excepte le mardi et deu, heures le same
	9°. Durée de l'école chaque jour?	excente le mardi et deu henres le Sam
12/2	10°. Les enfans sont - ils distribués ou 10 : classés?	Les enfans sont Distribuer.
	III.	
1.77	RELATIONS PERSONNELLES. 11°. Instituteurs.	1.º
		de Al étoit évamine par le Pasteur, et chois par le ci desant Seigneur de de Légier. b. De S. Légier.
	b. D'où est-il?	6. De S. Légier.
	c. Son nom	c. Jean Daniel Beguin.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles. b. En été,

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Posséde-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peutêtre sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école,

D. Hestage De Septante huit ans.

c. Hest veuf, il n'a point d'infans avec lui. f. Depuis cong ans.

g. Ha toujours demeure à l'Lègier, où il étoit cultivateur.

Il ne reunit aucune autre fonction à

a. Il y en a trente Sept. 6. Son école est réunie à la grande.

13 5 Elle n'en possède aucun.

14. Chaque enfant doit porter une buche de bois par jour en allant à l'école, pour chauster le fourneau.

Il n'y en a point.

Hy a une seule chambre pour l'école Dans le Collège.

L'instituteur ne loue point de maison, il habite chez lui.

La Commune est chargée de la mainte nance de la chambre de l'école.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle ? comme de

- a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des fommes affignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- j d. Caisses confinunales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- b. Ou d'autres capitaux quel conques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préset, celui-ci au Préset National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16

A. La pension est de quarante france.

B.

 α .

l.

I. La Commune paye Seire francs, et le ci devi Seigneur de St. Legier payoit vingt quatre p

Le grand age de l'instituteur ne lui ayant pas permis décrire lui même ses réponses il a charge l'instituteur de la grande école de le faire pour lui.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Į.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école?
 - a. Est ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse ? de quelle Agence ressort-il ?
 - d. District
- e. Canton
- e. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troissème quatre maisons.)

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

are duparavont il doit Hati

Lecture perpetuit de l'Egine de la vaint de la

Le Compre de des decliens austere de Jas

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Rapports Localist

La sommune de l'étgence et l'arvisse de la Tour de Del Derly, District de lever, Canton Leman :

à un Collège composi de deux Classes à l'usagire

des Enfann des deux Vexes.

Les formes dépendantes de d'en Tour, & dont :

les enfann priquentent le Collège sont

(dans la seixemforènce du 5" quark d'heure au s'

sombre de hait, dann (use du decond, au stom="e"

bre de sine.

La Tour de Lesser est éloignée de dix

minutes de lever, où il y a un fossège (om=
posé de cing Classes—

La Tarvisse de Corrier a troix quarte

d'houre de distance, a quatre Cioles.

feste de Blonas, a une, lieux, en à

troir, et la partie de Montreux a une

lieue de la Tour en à aussi trois.

fontils oblewis?

93. Durde de Pécele chaque jour?

10". Les galans font - ils diffribuls on

7 7 7

ELATIONS PERSONNELLES.

i". Influsions.

n. Qui a établi juiques i.i le Régent

·

A D'où chil?c

a Son nonz